DÉLÉGATION DE L'AIN

https://ain.secours-catholique.org

Plaidoyer pour une meilleure accessibilité des transports en commun



DROITS DE L'HOMME

07/09/2022

L'équipe du Secours Catholique d'Oyonnax constatant les difficultés croissantes des personnes qu'elle accompagne pour assurer leurs déplacements nécessaires et la non application des réductions tarifaires interpelle les élus.

Des bénévoles constatant que la réduction tarifaire des transports en commun en faveur des personnes à faibles ressources n’était pas appliquée dans la communauté d’agglomération du Haut-Bugey se sont lancés dans une démarche de plaidoyer auprès des élus.

La question de la mobilité est un sujet montant depuis plusieurs années. Les difficultés de transport sont une réalité pour les plus précaires et constituent souvent un frein qui accentue leurs problèmes et un obstacle pour les résoudre. Sans mobilité, pas d’accès à l’emploi, à la formation, aux soins, ou à une vie familiale et sociale digne. La mobilité est aussi un enjeu majeur pour honorer un rendez-vous, maintenir les liens avec ses proches et avec le monde extérieur… De nombreux exemples illustrent les difficultés qui touchent les personnes accompagnées par les bénévoles du Secours Catholique.

Il existe plusieurs manières d’agir pour aider à une mobilité plus inclusive. La première est de faire appliquer le droit existant. Une loi prévoit une réduction tarifaire de 50 % sur les billets des transports en commun pour toute personne aux ressources sous le plafond de la CSS ou de l’AME. Et cela, sans aucune condition de régularité mais uniquement une condition de ressources. Il s’agit de l’article L. 1113-1 du code des transports (ex art 123 loi SRU de 2000). Or, cette loi n’était pas appliquée dans la communauté d’agglomération du Haut-Bugey.

Travailler à sa mise en œuvre est donc devenu très vite un objectif prioritaire de l’équipe. Après s'être interrogés sur la façon d'y parvenir et après un échange avec l’équipe régionale de notre association, il est apparu que le plaidoyer était la meilleure solution. Le plaidoyer est un processus qui vise notamment à influencer les élus pour agir sur les causes de la pauvreté, des inégalités et de l’exclusion et pour créer les conditions d’un monde plus juste et respectueux des droits humains.

L’équipe est donc allée à la rencontre des élus du Haut-Bugey agglomération. L’échange avec eux, les techniciens et le prestataire a été sincère et fructueux. La communauté d’agglomération a tenu à appliquer la loi dès que possible. Si au début, les bénévoles ont quand même dû passer de nombreuses heures à accompagner des personnes aux guichets pour obtenir la réduction promise, aujourd’hui les procédures sont en place et les démarches beaucoup plus fluides.

https://ain.secours-catholique.org/notre-actualite/des-transports-en-commun-davantage-accessibles-aux-plus-demunis-dans-le-haut-bugey